

# CNT 34



## Éducation - Santé - Social Culture et Autres Services

Pour une révolution

sociale, éducative et pédagogique !

# Face à l'état et au capital Reconquérons nos libertés

Depuis plus de trente ans les lois liberticides s'accroissent :

- 1986 La loi fondamentale relative à la lutte contre le terrorisme
- Loi n° 96-647 du 22 juillet 1996 créant un délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste
- en 2001 la loi de sécurité quotidienne et fichier STIC
- '- en 2002 loi Perben 1
- tours en 2002 loi LOPPSI
- en 2003 Loi de Sécurité Intérieure
- en 2004 Loi Perben 2 et Loi pour la confiance dans l'économie numérique
- en 2006 Loi n° 2006-64 relative à la lutte contre le terrorisme
- en 2007 La loi sur les peines planchers
- en 2008 Le FNAEG (fichage ADN) est instauré, La loi sur la rétention de sûreté , le Fichier Cristina, le fichier Base élèves et le fichier ELOI
- en 2010 loi LOPPSI 2
- en 2012 nouvelle loi antiterroriste
- en 2014 encore une loi de lutte contre le terrorisme
- en 2015 loi sur le renseignement
- en 2016 Loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement est adoptée
- en 2017 Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme
- en 2018 loi sur le secret des affaires et loi asile-immigration
- en 2019 loi anti-casseurs
- en 2021 loi sécurité globale, loi "séparatisme", loi sur le renseignement, loi "drone 2" et pass

sanitaire

Chacune de ces lois a fait reculer toujours un peu plus loin nos libertés individuelles et collectives. dans ce sens le pass sanitaire est un outil au service de l'état qui s'inscrit en parfaite cohérence avec l'ensemble de ces textes sécuritaires. Pour autant un pas est franchi car les actes de surveillance et de contrôle ne sont plus réservés aux services de police et de sécurité mais s'étendent maintenant potentiellement à chaque citoyen et citoyenne. La logique du pass tend à séparer la population en deux groupes distincts aux droits différenciés.

Nous pouvons observer que ce pass qui était censé être très limité dans le temps (c'était d'ailleurs sous cette condition qu'il avait été validé par le conseil constitutionnel) est aujourd'hui prolongé pour une durée qui va atteindre un an en attendant d'autres futures prolongations. De la même manière il est à craindre que son utilisation et ses conditions d'obtention (le gouvernement parle aujourd'hui d'un schéma vaccinal complet comme unique condition) soient revues régulièrement.

**Non au flicage sanitaire et aux dérives autoritaires !**

Nous tenons à rappeler que la grande majorité des mesures qui sont prises sous urgences (sanitaires ou sécuritaires

en attendant celles environnementales) et considérées dans un premier temps comme provisoires et exceptionnelles sont inscrites plus tard dans le droit commun. Dans ces perspectives le pass sanitaires pourrait très bien devenir un précurseur du crédit social à la chinoise pour les populations occidentales. Pour nous si il est évident que chacun et chacune doit exercer sa responsabilité et adapter son comportement afin de se

protéger et protéger les autres, en aucun cas nous ne pouvons laisser l'état dicter notre conduite comme bon lui semble. En effet les états et les

gouvernements n'auront de cesse de grignoter nos libertés jusqu'à l'instauration d'une société de surveillance et de contrôle total. Société qui est déjà bien engagée avec la vidéo-surveillance, le fichage de masse, les drones... en

attendant la reconnaissance faciale, les puces RFID, les prédictions de comportement par algorithmes... (à ce propos on peut lire avec intérêt le rapport sénatorial sur la crise sanitaire et les outils numériques ou pour aller à l'essentiel cet article du monde diplomatique : <https://www.monde-diplomatique.fr/2021/09/RIMBERT/63495>).

**Défendons et battons-nous pour une société, égalitaire, libertaire et autogérée !**



Si nous sommes opposés au pass sanitaire par principe, nous pensons aussi que les choix faits par les gouvernements ne peuvent en aucun cas nous protéger efficacement à terme contre les effets de cette crise et des suivantes, quelles que soient leurs causes. en effet seule une société solidaire et coopérative sera à même d'offrir le maximum de protection aux

plus vulnérables d'entre nous. Cette solidarité et cette coopération ne peut se développer que dans une société de liberté et d'égalité. Or, la liberté est continuellement combattue par l'état (qui cherche à s'assurer d'avoir les sujets les plus dociles possibles) et l'égalité est continuellement détruite par le capital (qui a basé tout son développement sur le profit et l'égoïsme).

Si nous voulons éviter de vivre dans une société rêvée

par l'état qui ne sera qu'un cauchemar dystopique pour nous, il est grand temps de résister partout où nous le pouvons aux atteintes liberticides et autoritaires, de nous organiser collectivement dans la rue, nos quartiers, villes et villages, sur nos lieux de travail afin de construire une large mouvement de lutte qui nous permette de conquérir nos libertés. Nous pourrons alors travailler à la transformation de notre société sur des bases libertaires et égalitaires.